

Edge™
Herbicide

GROUPE	3	HERBICIDE

Un herbicide granulaire sélectif, appliqué en présemis incorporé, pour la suppression des mauvaises herbes dans les cultures d'oléagineux et de légumineuses.

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : éthalfluraline 5 %
granulaire

N° D'HOMOLOGATION 20980 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

ATTENTION : L'INOBSERVATION DES DIRECTIVES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT DONNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU CAUSER DES DÉGATS AUX CULTURES. LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES INSTRUCTIONS AVANT L'APPLICATION.

CONTENU NET : 25 kg, 544 kg, vrac en sac

Dow AgroSciences Canada Inc.
Suite 2100, 450 - 1 Street S.W.
Calgary, Alberta
T2P 5H1
1-800-667-3852

PRÉCAUTIONS
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU
NOCIF SI INGÉRÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU
ÉVITER LE CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS
ÉVITER DE RESPIRER LES POUSSIÈRES
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

L'exposition professionnelle à ce produit peut être dangereuse pour la santé. Les travailleurs risquent une exposition cutanée (peau) au cours de la manipulation et de l'application de pesticides. Les études portant sur l'exposition professionnelle montrent que l'utilisation appropriée de vêtements de protection réduit de façon significative le potentiel d'exposition à l'herbicide Edge.

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon, des gants résistants aux produits chimiques et une protection oculaire au cours de toutes les activités, plus un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée NIOSH/MSHA/BHSE avec un préfiltre approuvé pour les pesticides au cours du chargement. Il est important de porter des gants pendant le chargement ainsi que pour effectuer des réparations ou des ajustements à l'applicateur. Ne pas porter de gants en cuir ou en tissu. De plus, si l'on manipule plus de 110 kg e.a./jour (78 ha au taux maximum de 1,4 kg e.a./ha) de produit, porter un respirateur tel que spécifié ci-dessus ou utiliser une cabine fermée pour l'application. Changer de vêtements tous les jours et laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Rincer les gants à l'eau avant de les enlever et se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

NE PAS pénétrer les zones traitées dans les 12 heures suivant la première incorporation dans le sol.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.
En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE
Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT
Toxique pour les organismes. Pour réduire le ruissellement des zones traitées aux habitats aquatiques, ÉVITER d'appliquer ce produit dans les endroits comportant une pente de modérée à abrupte, un sol compacté, ou de l'argile. NE PAS appliquer s'il y a prévision de forte pluie. On peut minimiser la contamination par ruissellement des zones aquatiques en installant une bande végétale entre la zone traitée et le bord du plan d'eau. Une contamination directe de n'importe quel plan d'eau par ce produit peut tuer des poissons. Ne pas contaminer les plans d'eau par l'application directe, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

ENTREPOSAGE
Entreposer dans un endroit à l'abri des températures élevées et de la lumière solaire directe et prolongée. De plus, ne pas laisser le produit dans les appareils d'application dans de telles conditions. Après avoir rempli l'appareil d'application, fermer immédiatement le couvercle pour éviter une exposition prolongée à la lumière directe du soleil.

ÉLIMINATION
Contenants recyclables:
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables:
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on vent se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INFORMATION GÉNÉRALE

L'herbicide Edge est un herbicide pour traitement en présemis avec incorporation à mélanger (ou incorporer) dans le sol pour la suppression à long terme de céréales spontanées, de graminées annuelles et de mauvaises herbes à feuilles larges. L'herbicide Edge supprime les mauvaises herbes vulnérables dans la couche traitée seulement, en éliminant les semis au moment où ils germent. Il ne supprime pas les mauvaises herbes établies.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Application
- Ne pas appliquer l'herbicide Edge sur une terre tourbeuse ou noire, ou sur une terre contenant plus de 15 % de matière organique.
- Ne pas appliquer sur des champs où l'on a étendu du fumier dans les 12 derniers mois. Après ce laps de temps, s'assurer que le fumier s'est bien désintégré et mélangé à la terre à une profondeur de 10 à 15 cm.
- Si l'on enlève le paillis en le brûlant, travailler le sol afin d'enlever la couche de charbon de la surface du sol avant d'appliquer l'herbicide Edge.

- L'application sur des sols soumis à des périodes d'inondation prolongées peut entraîner une dégradation accélérée de l'herbicide. De plus, l'application sur des sols humides ou de piètre qualité peut nuire à la suppression des mauvaises herbes. Voir la section « Préparation du sol » de cette étiquette pour des précautions additionnelles.
- Ne pas appliquer sur des sols contenant moins de 2 % de matière organique. L'application sur des collines érodées ou des sols gris forestier à texture ou matière organique très variable peut nuire à l'établissement des cultures, ou retarder ou diminuer le développement ou le rendement des cultures traitées ou des cultures alternées.
- Appliquer uniformément aux taux recommandés. Une sur application causée par un chevauchement d'applications, un mauvais calibrage ou une application non uniforme peut nuire à l'établissement des cultures traitées ou des cultures alternées.
- **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE**.

Pour éviter des dommages possibles aux cultures alternées de blé à venir, minimiser le potentiel d'impuretés et d'accumulation de résidus du sol et pour réduire la sélection et la propagation de sétaire verte résistante à la trifluraline, il est recommandé de ne pas effectuer d'application de trifluraline et/ou d'éthalfluraline au même endroit deux années de suite.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre les organismes nuisibles en milieux aquatiques. Ne pas contaminer l'irrigation ou approvisionnement en eau potable ni les habitats aquatiques nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Équipement de protection individuelle tel que décrit dans la section PRÉCAUTIONS est nécessaire pour la première incorporation au sol.

Année de culture

- Appliqué et incorporé selon les directives, l'herbicide Edge ne causera pas de dommages à la culture traitée. Toutefois, les maladies des semis, un ensemencement profond, une humidité excessive, une forte concentration de sel, un compactage du sol ou une sécheresse peuvent affaiblir les semis et augmenter les risques de dommages pouvant retarder le développement des cultures ou en réduire le rendement.
- Pour minimiser le danger de dommages à la culture traitée, se servir de semences certifiées de bonne qualité. Planter à une faible profondeur dans un lit de semences chaud, humide et ferme selon les pratiques agricoles recommandées pour obtenir une pousse et une levée rapides et uniformes.
- Chaque culture a ses exigences sur le plan de la profondeur d'ensemencement; planter plus profondément qu'il n'est recommandé peut augmenter les dangers potentiels de dommages aux semis. Se référer à la documentation de l'industrie ou du gouvernement pour connaître les pratiques et profondeurs recommandées pour chaque culture.
- ATTENTION : Ne pas utiliser les cultures traitées pour le pâturage ou comme fourrage. Les données sont insuffisantes pour permettre cet emploi.

Cultures alternées

- Appliqué et incorporé selon les directives de cette étiquette, l'herbicide Edge ne causera pas de dommages aux cultures alternées. Toutefois, les maladies des semis, une température froide, un ensemencement profond, une humidité excessive, une forte concentration de sel, un compactage du sol ou une sécheresse peuvent affaiblir les semis et augmenter les risques de dommages pouvant retarder le développement des cultures ou en réduire le rendement.
- À titre préventif, ne pas cultiver d'avoine, de betteraves à sucre, ni de graminées à petites graines comme la phléole, l'alpiste des Canaries ou la fétuque rouge traçante en rotation suivant une culture traitée avec l'herbicide Edge.

- La persistance de l’herbicide Edge est influencée par l'humidité du sol et la plus grande partie de la décomposition se produit au cours de la saison de croissance. S'il y a eu une sécheresse ou des périodes sèches prolongées l'année précédente, des niveaux plus élevés d’herbicide Edge peuvent être présents dans le sol. Pour minimiser le potentiel de dommages aux cultures alternées, planter à une faible profondeur dans un lit de semences chaud et humide selon les pratiques agricoles et aux profondeurs d’ensemencement recommandées. Pour plus de précautions, on peut augmenter légèrement le taux d'ensemencement (10%).
- Au moment d’ensemencer une culture alternée, se servir de semences certifiées de bonne qualité. Planter à une faible profondeur dans un lit de semences chaud, humide et ferme selon les pratiques agricoles recommandées pour obtenir une pousse et une levée rapides et uniformes. **Éviter l'ensemencement profond, un lit d'ensemencement meuble et l'ensemencement dans une terre froide.**
- Chaque culture a ses exigences sur le plan de la profondeur d'ensemencement; planter plus profondément qu'il n'est recommandé peut augmenter les dangers potentiels de dommages aux semis. Se référer à la documentation de l'industrie ou du gouvernement pour connaître les pratiques et profondeurs recommandées pour chaque culture.
- **Ouest du Canada seulement** - Ne pas planter de blé en culture alternée s'il y a eu application de trifluraline et/ou d'éthalfluraline, au taux utilisé pour oléagineux/culture spéciale/orge, deux années de suite.
- **Ouest du Canada seulement** - Ne pas effectuer de semis en direct (sans travail du sol) d'une culture alternée dans le chaume sur pied sur une terre traitée avec la trifluraline ou l'éthalfluraline pour la culture précédente. Il est fortement recommandée d'effectuer un travail du sol avant l'ensemencement de la culture alternée afin d'aider à aérer le sol et à créer des conditions de lit d'ensemencement favorables à la pousse des semences.

Résistance des mauvaises herbes

Des populations de sétaire verte tolérantes à la trifluraline se sont développées dans certains champs de l'Ouest du Canada qui ont un historique d'utilisation répétée de trifluraline. Les produits contenant de la trifluraline ou de l'éthalfluraline (c.-à-d. les herbicides Advance™ 10G, Treflan™, Heritage, Triflurex, Rival, Fortress et Edge™) ne supprimeront pas la sétaire verte tolérante à la trifluraline. Pour retarder la sélection ou diminuer la propagation de sétaire verte tolérante à la trifluraline, éviter d'utiliser ces produits de façon répétée dans un même champ ou utiliser un herbicide différent pour supprimer la sétaire verte tolérante à la trifluraline. Consulter la section Énoncés sur la gestion de la résistance de cette étiquette pour plus de renseignements.

MODE D’EMPLOI

LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. LES PRATIQUES HABITUELLES OU STANDARDS PEUVENT ÊTRE INSUFFISANTES. LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES INSTRUCTIONS AVANT L'APPLICATION.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Graminées supprimées	**Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées**
pied-de-coq	vipérine commune
chiendent de boeuf	céraiste
panic d’automne	spargoute des champs
sétaire géante	saponaire des vaches
sétaire verte♦	kochia à balais
sorgho d’Alep (semis)	chénopode blanc
panic capillaire	amarante fausse-blite
sétaire glauque	pourpier
	amarante à racine rouge
	renouée liseron

♦L’herbicide Edge ne supprime pas la sétaire verte tolérante à la trifluraline. Se référer aux recommandations spécifiques dans la section PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D’UTILISATION de cette étiquette.

MAUVAISESHERBES RÉPRIMÉES♦

gaillet gratteron
ortie royale
renouée persicaire
solonacée
soude roulante
orge spontané♦♦
blé spontané
folle avoine

♦Réprimer représente une réduction visuelle des mauvaises herbes (population et/ou vigueur réduite) comparativement à une zone non traitée. La quantité de mauvaises herbes classées comme étant réprimées qui demeurent dans la culture dépend de facteurs comme la concurrence de la culture, le nombre de graines de mauvaises herbes dans le sol et le moment d’émergence des mauvaises herbes par rapport à celle de la culture.
♦♦La répression de l’orge spontané sera plus efficace si l’on se sert de pratiques de culture et de gestion qui favorisent la germination de l’orge spontané avant la préparation du lit de semences.

CULTURES HOMOLOGUÉES

Ouest du Canada

canola
pois de grande culture
moutarde (jaune seulement)
tournesols
luzerne établie
coriandre
fèverole à petits grains
fèves de soya
haricots secs communs (haricot rond blanc ou haricot rognon)
aneth
carvi
carthame
lentilles (application d’automne seulement)

Préparation du sol

Détruire les mauvaises herbes établies par travail du sol avant d’appliquer l’herbicide Edge si la quantité de mauvaises herbes est trop importante pour permettre une application et une incorporation uniformes.

Travailler une fois la terre en chaume et les champs où les mauvaises herbes sont denses avant d’appliquer l’herbicide Edge. Des instruments à disques donne de meilleurs résultats.

Pour ne pas concentrer toutes les semences de folle avoine sous la couche traitée, ne pas labourer (versoir) la terre avant d'appliquer l’herbicide Edge. Les graines de mauvaises herbes qui germent sous la couche de sol traitée pourraient ne pas être supprimées.

Si l'on enlève le paillis en le brûlant, travailler le sol afin d'enlever la couche de charbon de la surface du sol avant d'appliquer l’herbicide Edge.

Directives d’application

L’herbicide Edge peut être appliqué à l'automne, soit entre le 1er septembre et la formation de glace à la surface du sol, pour la suppression des mauvaises herbes l'année suivante, ou il peut être appliqué au printemps à n’importe quel moment avant l’ensemencement.

Appliquer à l'aide d'un applicateur d'herbicide granulaire correctement calibré pour une application uniforme de l’herbicide Edge. Éviter la concentration du produit en bandes étroites. Calibrer l'applicateur selon les directives du fabricant et vérifier l'équipement fréquemment afin de s'assurer qu'il fonctionne normalement.

Appliquer l'herbicide Edge dans un sol exempt de grosses mottes et incorporer au cours de la même opération si c'est possible. **La première incorporation doit être effectuée 24 heures avant l'application.**

Incorporation
Pour effectuer l'incorporation, faire pénétrer l'herbicide Edge dans le sol dans 2 directions différentes. Une couche uniforme de sol traité à l'herbicide Edge est requise pour obtenir une suppression optimale des graines de mauvaises herbes en germination. Utiliser un pulvérisateur à disques en tandem, un pulvérisateur à disques ou un cultivateur (de type vibroculteur) réglé pour le travail à une profondeur de 8 à 10 cm pour la première incorporation. Un cultivateur (de type vibroculteur) est un instrument à 3 ou 4 socs espacés à intervalles de 20 cm ou moins, et étagés de façon à retourner toute la terre. La deuxième incorporation doit être effectuée avec un pulvérisateur à disques ou par travail du sol dans le sens travers et également à une profondeur de 8 à 10 cm. Régler les instruments à disque à 7 à 10 km/h et les cultivateurs à 10 à 13 km/h. Ne pas utiliser les instruments aux vitesses et profondeurs recommandées peut entraîner une suppression irrégulière des mauvaises herbes en raison d'une faible distribution de l'herbicide Edge dans le sol (les cultivateurs en profondeur ne sont pas recommandés).

NOTE : Pour obtenir une suppression plus efficace des mauvaises herbes, il est recommandé d'attendre AU MOINS 3 jours après la première incorporation avant d'effectuer la deuxième. Ainsi, l'herbicide Edge a plus de temps pour se répandre sur les particules du sol et assurer une distribution uniforme dans le sol.

- Ne pas effectuer l'incorporation de l'herbicide Edge avec un cultivateur lorsque la terre est encroûtée, grumeleuse ou trop humide pour assurer un bon mélange.
- Les instruments à disques sont préférables sur la jachère afin d'assurer une profondeur d'opération de 10 cm et un bon mélange.
- Une incorporation effectuée avec des instruments réglés pour couper à moins de 8 cm de profondeur ou à plus de 10 cm de profondeur peut entraîner une suppression irrégulière des mauvaises herbes ou des dommages aux cultures.
- Les cultivateurs à tringles, les herses, les cultivateurs en profondeur, les chisels, les vibra-chisels ou les semoirs à houe ne sont pas efficaces pour l'incorporation de l'herbicide Edge.
- Une seule incorporation ne sera pas suffisante pour incorporer convenablement l'herbicide Edge et peut entraîner une suppression irrégulière et/ou des dommages aux cultures.

APPLICATION À L'AUTOMNE
L'herbicide Edge peut être appliqué à l'automne, soit entre le 1er septembre et la formation de glace à la surface du sol, pour la suppression des mauvaises herbes l'année suivante. Sur toutes les terres très noires ou de forte texture, une application effectuée tôt à l'automne est préférable car cela favorise une dispersion uniforme de l'herbicide Edge dans la couche traitée du sol. Appliquer selon les taux d'automne et incorporer tel que décrit ci-dessus. **La première incorporation doit être faite dans les 24 heures suivant l'application**. Pour obtenir de meilleurs résultats, il est recommandé d'effectuer les deux incorporations à l'automne, puis de travailler le sol (de 5 à 8 cm) au printemps avant l'ensemencement.

À la suite des deux incorporations d'herbicide Edge effectuées à l'automne, un travail du sol au printemps doit être fait lorsque le sol est assez chaud pour favoriser la germination. Utiliser un pulvérisateur à disques ou un cultivateur de type vibroculteur réglé pour le travail à une profondeur de 5 à 8 cm. Se référer à la section Application au printemps, Travail du sol pour la préparation du lit de semences.

À la suite d'une seule incorporation d'herbicide Edge effectuée à l'automne, une deuxième incorporation est requise au printemps. Effectuer l'incorporation dans une direction différente de celle d'automne, à une profondeur de 8 à 10 cm. Pour obtenir une suppression optimale des mauvaises herbes, effectuer l'incorporation de printemps dès que les conditions de travail du sol sont bonnes, tôt au printemps. Un travail du sol pour la préparation du lit de semences devra quand même être effectué avant l'ensemencement

Ouest du Canada : Application à l'automne – Taux recommandés d'herbicide Edge

Sol	% de matière organique	Taux par hectare selon texture spécifique du sol	
		Fine	**Moyenne-lourde**
		sable loam sableux	loam, loam linoneux, limon, loam sablo-argileux, loam limono-argileux, loam argileux, argile limoneuse, argile
brun foncé	(2-4 % m.o.)	22 kg/ha	22 kg/ha
noir	(4-6 % m.o.)	22 kg/ha	28 kg/ha
noir foncé	(6-15 % m.o.)	28 kg/ha	28 kg/ha

Directives spéciales pour les lentilles (Application à l'automne seulement)

1. Une application d'herbicide Edge et au moins une incorporation doivent être effectuées à l'automne. Suivre les directives relatives à l'application à l'automne.
2. Le lit de semences doit être travaillé de façon superficielle (de 5 à 8 cm) et tassé juste avant l'ensemencement au printemps afin qu'il soit bien ferme et que la profondeur d'ensemencement soit précise.
3. Effectuer l'ensemencement avec de l'équipement qui permet de placer les semences de façon uniforme et précise. Ne pas ensemencer à une profondeur de plus de 4 cm.
4. Se servir de semences de bonnes qualités et suivre des pratiques agricoles favorisant une germination et une levée rapides et uniformes. Éviter l'ensemencement profond, des lits de semences trop meubles et l'ensemencement dans un sol froid.
5. Se référer aux précautions d'utilisation relativement aux conditions de stress pouvant causer une réduction des cultures et de leur vigueur.

APPLICATION AU PRINTEMPS

L'herbicide Edge peut être appliqué et incorporé au printemps avant l'ensemencement. Appliquer l'herbicide Edge dès que les conditions du sol sont bonnes tôt au printemps puis **effectuer la première incorporation dans les 24 heures**, au moyen d'un appareil recommandé à une profondeur de 8 à 10 cm. Attendre au moins 3 jours après la première incorporation avant d'effectuer la deuxième (de 8 à 10 cm). Pour obtenir de meilleurs résultats, il est recommandé d'effectuer un travail du sol (de 5 à 8 cm) pour la préparation du lit de semences au moins 3 jours après la deuxième incorporation.

Ouest du Canada : Application au printemps - Taux recommandés d'herbicide Edge

Sol	% de matière organique	Taux par hectare selon texture spécifique du sol	
		Fine	**Moyenne-lourde**
		sable loam sableux	loam, loam linoneux, limon, loam sablo-argileux, loam limono-argileux, loam argileux, argile limoneuse, argile
brun foncé	(2-4 % m.o.)	17 kg/ha	17 kg/ha
noir	(4-6 % m.o.)	17 kg/ha	22 kg/ha
noir foncé	(6-15 % m.o.)	22 kg/ha	22-28 kg/ha♦

♦ Pour de meilleurs résultats sur des sols à texture moyenne à lourde dont la teneur en matière organique est entre 6 et 15 %, on peut augmenter l'application du printemps à 28 kg/ha dans les champs gravement infestés par les mauvaises herbes.

Travail du sol pour la préparation du lit de semences

Le travail du sol au printemps à la suite de l'application d'automne ou de printemps de l'herbicide Edge doit être fait lorsque le sol est assez chaud pour favoriser la germination. Utiliser un pulvérisateur à disques ou un cultivateur de type vibroculteur réglé pour le travail à une profondeur de 5 à 8 cm. Pour obtenir une suppression optimale des mauvaises herbes dans les sols contenant une forte population de folle avoine, effectuer un premier travail superficiel du sol tôt au printemps pour favoriser une germination des semences de mauvaises herbes, suivi par un travail du sol à une profondeur de 5 à 8 cm avant l'ensemencement pour détruire les pousses vertes existantes. Éviter de transplanter des semis de mauvaises herbes; planter dans un lit de semences exempt de mauvaises herbes selon les pratiques agronomiques acceptées. Éviter une compaction excessive de la couche traitée à l'herbicide Edge. Toute opération donnant une couche traitée plus superficielle ou compactée favorise la levée de mauvaises herbes. La compaction peut être causée par le passage des roues de tracteur, de machines agricoles, de semoirs ou autres opérations effectuées sur le champ suite à l'incorporation. Le sol est plus sujet à se compacter s'il est humide.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Edge est un herbicide du groupe 3. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Edge et à d'autres herbicides du groupe 3. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont propres à des composés chimiques, comme une activation du métabolisme. Il est recommandé de suivre des stratégies adaptées à la gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- S'il y a lieu, utiliser l'herbicide Edge ou les herbicides du même groupe 3 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance;
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Dow AgroSciences Canada, Inc.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.

Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.

031914

Code de l'étiquette: CN-20980-005-F
Remplace: CN-20980-004-F